

1. Identification

| | | |
|---|---|----------------|
| Identificateur de produit | PCS 1000 Plus Oxidizing Disinfectant Cleaner | |
| Autres moyens d'identification | 5951 +, 5989 +, 5906 +, 5907 +, 5963 +, 5986 +, 6063 +, 6186 + | |
| Usage recommandé | Préparer pour Employer - Nettoyant désinfectant | |
| Restrictions d'utilisation | Le produit ne doit pas être utilisé dans un équipement électrostatique ou de brumisation. | |
| Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur | | |
| Fabricant | | |
| Nom de la société | Process Cleaning Solutions | |
| Adresse | 2060 Fisher Drive Peterborough, ON K9J 8N4 Canada | |
| Téléphone | 705-740-2880 | |
| Site Web | www.processcleaningsolutions.com | |
| Courriel | service@processcleaningsolutions.com | |
| Numéro de téléphone d'urgence | Infotrac: | 1-800-535-5053 |
| Fournisseur | Voir ci-dessus | |

2. Identification des dangers

| | |
|---|--|
| Dangers physiques | Non classé. |
| Dangers pour la santé | Non classé. |
| Dangers environnementaux | Non classé. |
| Risques défini pour SIMDUT 2015 | Non classé |
| Éléments d'étiquetage | |
| Symbole de danger | Aucune. |
| Mention d'avertissement | Aucune. |
| Mention de danger | Le mélange ne satisfait pas les critères de classification. |
| Conseil de prudence | |
| Prévention | Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. |
| Intervention | Se laver les mains après utilisation. |
| Stockage | Conserver à l'écart de matières incompatibles. |
| Élimination | Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux. |
| SIMDUT 2015: Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA) | Aucuns connus. |
| SIMDUT 2015: Dangers physiques non classifiés ailleurs (DPNCA) | Aucuns connus. |
| Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA) | Aucun(e) connu(e). |
| Renseignements supplémentaires | Exempt - Produit Enregistré - (DIN 02521431). Ce produit n'est pas assujettie à la Loi sur les produits dangereux, PARTIE II (Produits dangereux) comme indiqué au alinéa 12 (j); ANNEXE 1(Non-application de la partie II). La exclusion de la partie II applique à sur la vente ou l'importation de toute chose mentionnée à l'annexe I. L'annexe I comprend Produits antiparasitaires au sens du paragraphe 2(1) de la Loi sur les produits antiparasitaires, Explosifs au sens de l'article 2 de la Loi sur les explosifs, Cosmétiques, instruments, drogues ou aliments, au sens de l'article 2 de la Loi sur les aliments et drogues, Produits de consommation au sens de l'article 2 de la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation et Bois ou produits en bois. |

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélange

| Dénomination chimique | Nom commun et synonymes | Numéro d'enregistrement CAS | % |
|------------------------|-------------------------|-----------------------------|------|
| Hypochlorite de sodium | | 7681-52-9 | 0.13 |
| Acide hypochloreux | | 7790-92-3 | 0.01 |

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

Remarques sur la composition Des substances actives sont énumérées ci-dessus.

4. Premiers soins

| | |
|---|--|
| Inhalation | S'IL EST INHALÉ: Déplacer la personne à l'air frais. Si la personne ne respire pas, composez le 911 ou une ambulance, puis donner la respiration artificielle, préférence bouche-à-bouche si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour plus amples conseils de traitement. |
| Peau | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. |
| Yeux | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Si la personne porte des lentilles cornéennes, les retirer après 5 minutes, puis continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils de traitement. |
| Ingestion | EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Si la personne peut avaler, lui faire boire un verre d'eau à petites gorgées. NE PAS provoquer le vomissement, à moins que le centre antipoison ou le médecin vous dise de le faire. Ne pas administrer quoi que ce soit par la bouche si la personne est inconsciente. |
| Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés | Effets minimes aux yeux - moins de 24 heures selon les données d'essai, OPPTS 870.2400 (1998) |
| Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire | Symptômes de patient de festin. |
| Informations générales | En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir hors de la portée des enfants. |

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

| | |
|--|--|
| Moyens d'extinction appropriés | En fonction des matières environnantes. |
| Méthodes d'extinction inappropriées | Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie. |
| Risques spécifiques provenant des produits chimiques | Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie. |
| Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers | Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie. |
| Lutte contre l'incendie / instructions | Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque. |
| Méthodes particulières d'intervention | Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause. |
| Risques d'incendie généraux | Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé. |
| Produits dangereux résultant de la combustion | Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. |

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

| | |
|--|--|
| Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence | Tenir à l'écart le personnel non requis. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. |
|--|--|

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Chiffon vers le haut avec le matériel absorbant et l'écart Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter le contact avec les yeux, la peau et des vêtements. Se laver soigneusement après manipulation. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Tenir hors de portée des enfants.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Stocker dans des récipients bien fermés. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS). Conserver ce produit dans un endroit frais et sec, loin des rayons directs du soleil et de chaleur. Se dégrade avec l'âge et l'exposition à la lumière du soleil et à la chaleur. Tenir hors de portée des enfants.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition

États-Unis. Guides WEEL (niveau d'exposition environnemental sur le lieu de travail)

| Composants | Type | Valeur |
|--|------|---------|
| Hypochlorite de sodium (CAS 7681-52-9) | LECT | 2 mg/m3 |

Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau

Protection des mains

Gants imperméables. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.

Autre

Porter un vêtement de protection approprié. Conformément aux directives de votre employeur.

Protection respiratoire

Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH.

Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).

Dangers thermiques

Sans objet.

Considérations d'hygiène générale

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

9. Propriétés physiques et chimiques

| | |
|---|----------------------|
| Aspect | Transparent |
| État physique | Liquide. |
| Forme | Liquide. |
| Couleur | Paille |
| Odeur | Agent de blanchiment |
| Seuil de l'odeur | Pas disponible. |
| pH | 8.5 - 9.5 |
| Point de fusion et point de congélation | Pas disponible. |

| | |
|---|----------------------|
| Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition | Pas disponible. |
| Point d'écoulement | Pas disponible. |
| Densité | Pas disponible. |
| Coefficient de partage n-octanol/eau | Pas disponible. |
| Point d'éclair | Aucun à l'ébullition |
| Vitesse d'évaporation | Semblable à l'eau |
| Inflammabilité (solides et gaz) | Sans objet. |
| Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité | |
| Limites d'inflammabilité - inférieure (%) | Pas disponible. |
| Limites d'inflammabilité - supérieure (%) | Pas disponible. |
| Limite d'explosibilité - inférieure (%) | Pas disponible. |
| Limite d'explosibilité - supérieure (%) | Pas disponible. |
| Tension de vapeur | Pas disponible. |
| Densité de vapeur | Pas disponible. |
| Densité relative | ~1 |
| Solubilité | Pas disponible. |
| Température d'auto-inflammation | Pas disponible. |
| Température de décomposition | Pas disponible. |
| Viscosité | Pas disponible. |
| Autres informations | |
| Propriétés explosives | Non explosif. |
| Propriétés comburantes | Non oxydant. |

10. Stabilité et réactivité

| | |
|--|--|
| Réactivité | Ce produit peut réagir avec des agents oxydants puissants. Réagit vigoureusement avec des acides. |
| Risque de réactions dangereuses | Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation. |
| Stabilité chimique | La substance est stable dans des conditions normales. |
| Conditions à éviter | Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas utiliser avec l'ammoniac ou des acides, comme le vinaigre, le détachant anti-rouille, les nettoyants pour cuvettes de toilette, etc. |
| Matériaux incompatibles | Agents comburants forts. Acides. |
| Produits de décomposition dangereux | Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. |

11. Données toxicologiques

| | |
|--|---|
| Voies d'exposition | Yeux, contact avec la peau, inhalation, ingestion. |
| Renseignements sur les voies d'exposition probables | |
| Ingestion | Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements. |
| Inhalation | On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas d'inhalation. |
| Peau | On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas de contact avec la peau. |
| Yeux | Effets minimes aux yeux - moins de 24 heures selon les données d'essai, OPPTS 870.2400 (1998) |
| Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques | Effets minimes aux yeux - moins de 24 heures selon les données d'essai, OPPTS 870.2400 (1998) |
| Renseignements sur les effets toxicologiques | |

Toxicité aiguë

| Composants | Espèces | Résultats d'épreuves |
|--|---|-----------------------------|
| Acide hypochloreux (CAS 7790-92-3) | | |
| Aiguë | | |
| <i>Cutané</i> | | |
| DL50 | Pas disponible | |
| <i>Inhalation</i> | | |
| CL50 | Pas disponible | |
| <i>Orale</i> | | |
| DL50 | Pas disponible | |
| Hypochlorite de sodium (CAS 7681-52-9) | | |
| Aiguë | | |
| <i>Cutané</i> | | |
| DL50 | Lapin | > 20000 mg/kg, ECHA |
| <i>Inhalation</i> | | |
| CL50 | Rat | > 10.5 mg/L, 1 heures, ECHA |
| <i>Orale</i> | | |
| DL50 | Rat | 8910 mg/kg, ECHA |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire. | |
| Minutes d'exposition | Pas disponible. | |
| Indice d'érythème | Pas disponible. | |
| Valeur d'un œdème | Pas disponible. | |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Effets minimales aux yeux - moins de 24 heures selon les données d'essai, OPPTS 870.2400 (1998) | |
| Valeur de l'opacité de la cornée | Pas disponible. | |
| Valeur de la lésion de l'iris | Pas disponible. | |
| Valeur des rougeurs de la conjonctive | Pas disponible. | |
| Valeur d'un œdème de la conjonctive | Pas disponible. | |
| Jours de récupération | Pas disponible. | |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | | |
| Sensibilisation respiratoire | Pas un sensibilisant respiratoire. | |
| Sensibilisation cutanée | On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée. | |
| Mutagénicité | Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique. | |
| Cancérogénicité | Voir ci-dessous. | |
| Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité | | |
| Hypochlorite de sodium (CAS 7681-52-9) | Volume 52 - 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme. | |
| Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1052) | | |
| Non inscrit. | | |
| Toxicité pour la reproduction | On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement. | |
| Tératogénicité | Pas disponible. | |
| Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique | Non classé. | |
| Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées | Non classé. | |
| Danger par aspiration | Pas un danger par aspiration. | |

12. Données écologiques

Écotoxicité Voir ci-dessous

Données écotoxicologiques

| Composants | Espèces | Résultats d'épreuves | |
|--|---|---|-------------------------------|
| Hypochlorite de sodium (CAS 7681-52-9) | | | |
| Crustacés | CE50 | Daphnia | 2.1 mg/L, 48 heures |
| Aquatique | | | |
| Poisson | CL50 | Saumon Chinook (Oncorhynchus tshawytscha) | 0.038 - 0.065 mg/L, 96 heures |
| Persistence et dégradation | Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange. | | |
| Potentiel de bioaccumulation | | | |
| Mobilité dans le sol | Aucune donnée disponible. | | |
| Mobilité générale | Pas disponible. | | |
| Autres effets nocifs | On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète). | | |

13. Données sur l'élimination

| | |
|--|---|
| Instructions pour l'élimination | Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Rincer soigneusement le récipient vidé avant l'élimination. Disposer du conteneur vide conformément aux exigences municipales, provinciales/territoriales. Offre de recyclage, si disponible. |
| Règlements locaux d'élimination | Détruire conformément à toutes les réglementations applicables. |
| Code des déchets dangereux | Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge. |
| Déchets des résidus / produits non utilisés | Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination). |
| Emballages contaminés | Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. |

14. Informations relatives au transport

| | |
|--|--|
| Transport des marchandises dangereuses (TMD): Preuve de classification: | Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous. |
| Ministère des Transports des États Unis. (DOT) | N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses. |
| Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada) | N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses. |

15. Informations sur la réglementation

| | |
|---|--|
| Règlements fédéraux canadiens | <p>Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.</p> <p>Ce produit n'est pas assujettie à la Loi sur les produits dangereux, PARTIE II (Produits dangereux) comme indiqué au alinéa 12 (j); ANNEXE 1(Non-application de la partie II).</p> <p>La exclusion de la partie II applique à sur la vente ou l'importation de toute chose mentionnée à l'annexe I. L'annexe I comprend Produits antiparasitaires au sens du paragraphe 2(1) de la Loi sur les produits antiparasitaires, Explosifs au sens de l'article 2 de la Loi sur les explosifs, Cosmétiques, instruments, drogues ou aliments, au sens de l'article 2 de la Loi sur les aliments et drogues, Produits de consommation au sens de l'article 2 de la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation et Bois ou produits en bois.</p> <p>Exempt - Produit Enregistré - (DIN 02521431).</p> |
| Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3) | Non inscrit. |
| Gaz à effet de serre | Non inscrit. |
| Règlements sur les précurseurs | Non réglementé. |
| SIMDUT 2015 exemptions | Sans objet |

Réglementations Fédérales des Etats-Unis

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Hypochlorite de sodium (CAS 7681-52-9) Inscrit.

SARA 304 - Notification d'urgence en cas de rejet

Non réglementé.

Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1052)

Non inscrit.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

SARA 302 Substance très dangereuse Non

SARA 311/312 Produit chimique dangereux Non

SARA 313 (déclaration au TRI)

Non réglementé.

Autres règlements fédéraux

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Non réglementé.

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

États-Unis - Réglementation des états

Liste des substances dangereuses de Californie, États-Unis, substance : substance répertoriée

Hypochlorite de sodium (CAS 7681-52-9) Inscrit.

États-Unis - Illinois Chemical Safety Act: Listed substance

Hypochlorite de sodium (CAS 7681-52-9)

États-Unis - Louisiana Spill Reporting: Listed substance

Hypochlorite de sodium (CAS 7681-52-9) Inscrit.

États-Unis - Minnesota Haz Subs: Listed substance

Hypochlorite de sodium (CAS 7681-52-9) Inscrit.

US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée

Acide hypochloreux (CAS 7790-92-3) Inscrit.

Hypochlorite de sodium (CAS 7681-52-9) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Hypochlorite de sodium (CAS 7681-52-9)

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

Hypochlorite de sodium (CAS 7681-52-9)

États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

Hypochlorite de sodium (CAS 7681-52-9)

États-Unis - Proposition 65 de la Californie

Non inscrit.

Inventaires

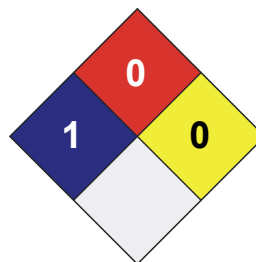
| Pays ou région | Nom de l'inventaire | En stock (Oui/Non)* |
|--------------------------|---|---------------------|
| Canada | Liste intérieure des substances (LIS) | Non |
| Canada | Liste extérieure des substances (LES) | Oui |
| États-Unis et Porto Rico | Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques) | Oui |

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

16. Autres informations

| LÉGENDE | |
|---------|---|
| Extrême | 4 |
| Grave | 3 |
| Modéré | 2 |
| Faible | 1 |
| Minimal | 0 |

| | | |
|-------------------------|---|---|
| Santé | / | 1 |
| Inflammabilité | | 0 |
| Danger physique | | 0 |
| Protection individuelle | | X |



Clause d'exonération de responsabilité

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité ont été écrits par Dell Tech Laboratories Ltd. (www.delltech.com) selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Date de publication

25-Octobre-2021

Version n°

05

Date en vigueur

25-Octobre-2021

Préparée par

Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone: (519) 858-5021

Autres informations

Pas disponible.

Autres informations

Pour obtenir une FDS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.